



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Madame, Monsieur,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable RPQS est un document produit chaque année par notre Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône pour rendre compte aux usagers des 26 communes adhérentes du prix et de la qualité du service apporté pour l'année écoulée.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Ce document public répond à une exigence de transparence interne à notre Syndicat avec son personnel, ses élus, la Communauté de communes Rives de Saône, son délégataire la SAUR, ses partenaires privés (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux) et ses partenaires institutionnels (l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires 21, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Côte d'Or, la Chambre d'Agriculture 21 ...) mais également à une exigence de transparence envers l'usager, lequel peut le consulter à notre siège et le télécharger sur le site internet de la Communauté de communes Rives de Saône à l'adresse suivante : <https://www.rivesdesaone.fr/15308-seurre-val-de-saone.htm>

Ce rapport annuel comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers et doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône maintient sa politique de mobilisation des subventions publiques et poursuit ses investissements ambitieux pour améliorer ses éléments patrimoniaux et mettre ainsi à disposition de SAUR, son délégataire, le meilleur outil de travail possible afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, habitants et professionnels de notre territoire.

Ainsi, chaque année, ce sont environ 1 000 000 d'euros qui sont consacrés au seul renouvellement des canalisations de notre réseau très étendu sur ses 26 communes membres.

Je remercie une nouvelle fois les élus et le personnel de notre syndicat, toujours mobilisés dans le suivi des dossiers et opérations de chantier concernant ces travaux, auxquels s'ajoutent ceux de mise en sécurité de nos huit réservoirs, les

opérations de réduction de la turbidité dans l'eau distribuée, les études et démarches de protection de nos captages sur les Communes de GLANON, MAGNY-LES-AUBIGNY et PAGNY-LE-CHÂTEAU et la poursuite de notre Schéma Directeur Eau Potable avec nos collègues des Syndicats des Eaux de BRAZEY-EN-PLAINE et du Pays losnais. Cette étude volumineuse permettra de définir un programme de travaux pour les 10 années à venir. Nos trois syndicats des Eaux ont également mutualisés leurs ressources humaines pour l'élaboration de leurs Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

D'importantes réflexions se poursuivent avec les intercommunalités de notre Sud-Côte d'Or et le Conseil départemental pour envisager la mutualisation de nos moyens financiers dans l'exploitation future de ressources stratégiques afin de sécuriser les approvisionnements de l'eau du robinet, bien de consommation alimentaire le plus contrôlé en France. Il s'agit également de répondre aux exigences normatives fluctuantes de l'Union européenne et du Parlement national, avec des coûts supportables pour nos usagers bien moins nombreux que ceux des grandes agglomérations. Dans ce cadre, le projet de création du Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys fait l'objet de nombreuses concertations entre les élus et services de l'Etat.

Notre objectif ambitieux reste le même : une eau de qualité pour tous !

En confiance,

Bien à vous,

Sébastien BELORGEY

Table des matières

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 021-252107917-20250918-2025_11-DE



1.	Description du Syndicat.....	5
1.1.	Organisation administrative	5
1.2.	Mode de gestion	5
1.3.	Patrimoine.....	6
2.	Production et distribution	6
2.1.	Production.....	6
a)	Stations de production du Syndicat	6
b)	Indice de protection de la ressource	7
c)	Qualité de l'eau	8
2.2.	Distribution	9
a)	Volumes	9
b)	Eléments de distribution d'eau potable	10
c)	Intervention de SAUR sur le réseau	12
d)	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.	Indicateurs financiers	14
3.1.	Modalités de tarification.....	14
3.2.	Rapport financier de la collectivité	15
a)	Recettes réelles.....	15
b)	Dépenses réelles	16
c)	Amortissements et dettes.....	16
4.	Etudes et travaux du Syndicat en 2024	16
5.	Etudes et travaux à venir	17

1. Description du Syndicat

1.1. Organisation administrative

Le Syndicat des eaux de Seurre Val de Saône a été créé le 7 avril 1948. Il assure :

- Le prélèvement,
- La production via traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

Le Syndicat alimente en eau potable 26 communes :

Communes	
Auvillars-sur-Saône	Labergement-lès-Seurre
Bagnot	Labruyère
Bonnencontre	Lanthes
Bousselage	Lechâtelet
Broin	Magny-les-Aubigny
Chamblanc	Montagny-lès-Seurre
Charrey-sur-Saône	Montmain
Chivres	Pagny-la-Ville
Esbarres	Pagny-le-Château
Franxault	Pouilly-sur-Saône
Glanon	Seurre
Grosbois-lès-Tichey	Tichey
Jallanges	Trugny

La population desservie par le Syndicat est estimée à 10 896 habitants au 01/01/2024.

1.2. Mode de gestion

Le service est géré par Délégation de Service Public par la société SAUR.

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 02/10/2017. Son échéance est fixée au 31/12/2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

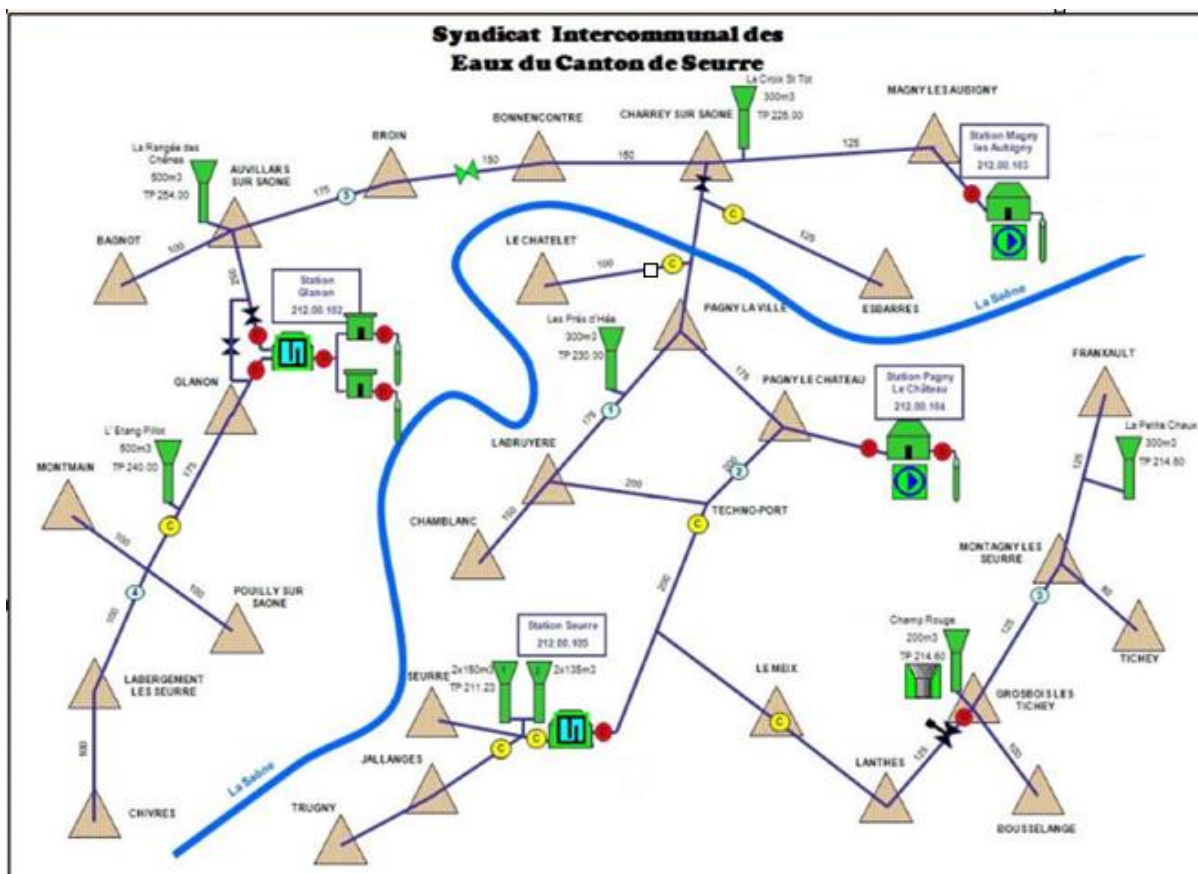
- Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable,
- Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs,
- Relève des compteurs,
- Gestions des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

1.3. Patrimoine

En 2024, le service d'eau potable du Syndicat comprend :

- 4 usines de production d'eau potable : Pagny le Château, Magny les Aubigny, Glanon Nord et Glanon Sud,
- 8 réservoirs d'une capacité globale de 2 670 m³,
- 215 kms de réseau de distribution.

Le synoptique du patrimoine du syndicat est le suivant :



2. Production et distribution

2.1. Production

a) Stations de production du Syndicat

L'ensemble des ressources du Syndicat proviennent d'eaux souterraines via des puits et des forages.

- Usine de Pagny le Château :

Elle alimente les communes de Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Labruyère, Chamblanc, Lanthès, Bousselange, Tichey, Grosbois-lès-Tichey, Montagny-lès-Seurre, Franxault, Seurre, Jallanges et Trugny.

Un traitement physico-chimique du fer et du manganèse est présent avec ajout de réactifs pour la précipitation de ces éléments, puis une filtration dans trois filtres à sable.

L'eau est ensuite désinfectée par chloration avant distribution.

- **Usine de Magny-les-Aubigny :**

Elle alimente les communes de Magny-les-Aubigny, Esbarres, Charrey-sur-Saône, Bonnencontre et Lechâtelet. En raison de l'arrêt de la station Nord de Glanon, les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot sont également desservies par cette unité.

L'eau brute prélevée subit une désinfection avant sa mise en distribution.

- **Usine de Glanon :**

Elle se décompose en 2 unités de production : Nord et Sud. Les eaux produites sont ensuite dirigées vers une bache de stockage où est réalisée la désinfection.

Depuis début 2019, la station de Glanon fait l'objet de travaux pour un passage en traitement biologique du fer et du manganèse.

Afin de pouvoir arrêter une des deux unités à Glanon pour travaux, le puits de Magny a été sollicité pour alimenter également les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot. Les travaux sont terminés, la station SUD est raccordée au réseau depuis le 3 juin 2020. Toutefois, un dysfonctionnement a été observé au niveau des éléments en inox. La station NORD n'a donc pas été mise en service.

Un protocole d'accord a été signé avec SAUR en juillet 2024 pour la reprise des 2 stations de Glanon avec le changement de matériau pour les filtres (d'inox à acier revêtu de résine EPOXY ACS) et des canalisations (d'inox en PEHD). La phase de préparation de ces travaux a débuté en décembre 2024 pour la reprise de la station Nord dans un premier temps. Les travaux devront être terminés en octobre 2025. La station Nord sera ensuite mise en service pour permettre la reprise de la station Sud. La mise en service de cette seconde station est prévue en juillet 2026.

Le forage F4 est le seul captage sollicité actuellement sur le champ captant. Il alimente la station et le réseau de Glanon Sud.

Le puits de Magny continue donc d'être utilisé pour alimenter les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône, Bagnot et Lechâtelet.

b) Indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est transmis par l'Agence régionale de la santé (ARS) et correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

La valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action
- 20 % : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral notifié
- 80 % : arrêté préfectoral mis en œuvre

- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et avec relevé des infractions éventuelles.

L'indice est de 80% pour l'ensemble des ressources du syndicat.

c) Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'ARS, et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique ou ceux réalisés par SAUR dans le cadre de son autosurveillance.

En 2024, les non-conformités observées sont relatives à la présence de pesticides et de métabolites de pesticides. La recherche de ces molécules a été introduite dans le contrôle sanitaire de l'ARS en janvier 2021.

i. *Eau au point de mise en distribution*

Ici, les analyses sont réalisées majoritairement en sortie d'installations de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
	exercice 2023	exercice 2023	exercice 2024	exercice 2024
Bactériologique				
• Par l'ARS	8	100 %	8	100 %
• Par l'exploitant	0	/	24	100 %
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	8	62 %	8	50 %
• Par l'exploitant	19	100 %	42	98 %

Les dépassements observés sur l'eau mise en distribution sont :

- Chlorothalonil-R471811 sur les ressources de Magny-lès-Aubigny et Glanon (métabolite jugé non pertinent à partir du 22/05/2024 après avis de l'ANSES),
- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Bentazone sur la ressource de Glanon,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny et Glanon.

ii. *Eau distribuée*

Ici, les analyses sont réalisées sur le réseau.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Pourcentage de conformité exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Pourcentage de conformité exercice 2024
Bactériologique				
• Par l'ARS	50	100 %	69	100 %
• Par l'exploitant	0	/	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	50	62 %	70	45 %
• Par l'exploitant	38	100 %	20	100 %

En 2024, les non-conformités physicochimiques observées par l'ARS sont les suivantes :

- Chlorothalonil-R471811 sur l'ensemble des ressources (métabolite jugé non pertinent à partir du 22/05/2024 après avis de l'ANSES),
- Chloridazone méthyl desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Chloridazone desphényl sur la ressource de Magny-lès-Aubigny,
- Bentazone sur la ressource de Glanon,
- Somme des pesticides sur la ressource de Magny-lès-Aubigny et Pagny-le-Château,
- Présence d'anthraquinone (HAP) ponctuellement sur le réseau alimenté par la station de Pagny-le-Château.

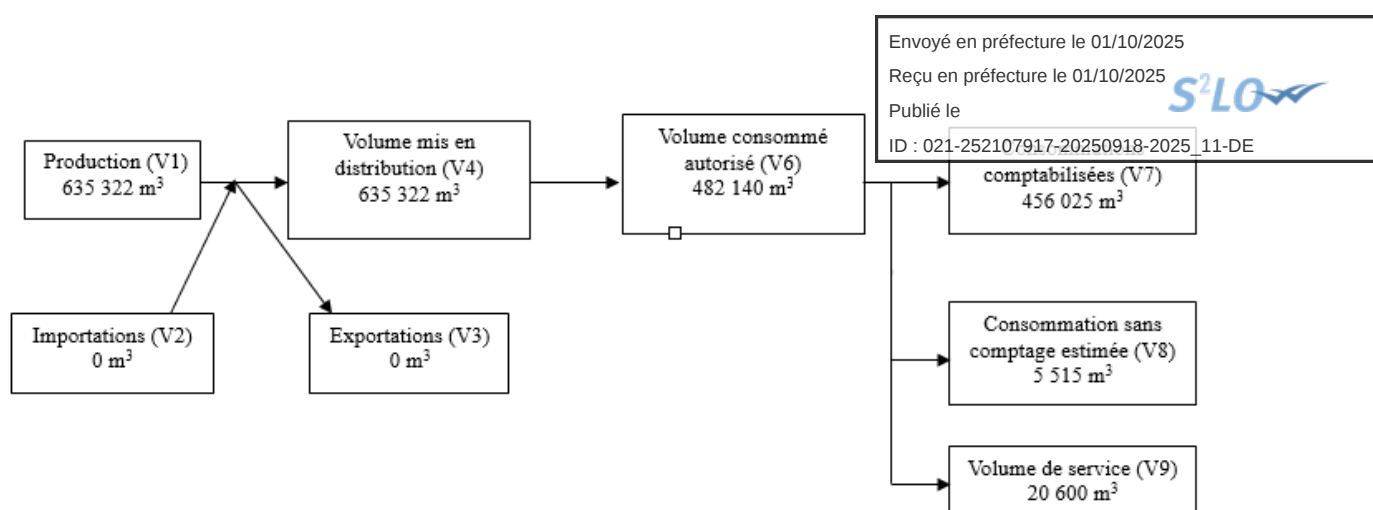
L'anthraquinone peut avoir deux origines :

- Soit il s'agit d'un répulsif et il est alors considéré comme pesticide avec une limite de qualité à 0,1 µg/L
- Soit il résulte de l'oxydation par le chlore utilisé en désinfection de certaines molécules d'hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de revêtement de conduite. Dans ce cas privilégié par l'Agence Régionale de Santé, aucune limite de qualité n'est appliquée.

2.2. Distribution

a) Volumes

Les volumes d'eau du syndicat sont les suivants :



	Exercice 2023 (en m³)	Exercice 2024 (en m³)	Variation des volumes en %
Volumes prélevés	683 723	720 057	+ 5.3 %
Volumes produits	642 983	635 322	- 1.2 %
Volume facturés	483 706	456 025	- 5.7 %
Volumes consommé autorisé	510 376	482 140	- 5.5 %
Volume consommation sans comptage	5 870	5 515	- 6 %
Volume de service	20 800	20 600	- 1 %

- Volumes prélevés : volumes issus des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes
- Volumes mis en distribution : volumes produits moins volumes vendus à d'autres collectivités plus volumes achetés auprès d'autres collectivités
- Volume consommé autorisé : somme des volumes facturés, du volume sans comptage (estimé) et du volume de service
- Volumes consommations sans comptage (estimé) : volumes utilisés pour les essais de poteaux incendie, arrosage, ...
- Volume de service : volume utilisé pour les purges de réseau, les nettoyages de réservoirs, ...

b) Éléments de distribution d'eau potable

- Le stockage :

Le Syndicat possède 8 réservoirs détaillés ci-dessous :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein (mNGF)	Télesurveillance	Commune
Cuve Rangée des Chênes	500 m3	254	Oui	Auvillars-sur-Saône
Cuve Etang Pillot	500 m3	240	Oui	Bagnot
Cuve Croix Saint Tot	300 m3	225	Oui	Charrey-sur-Saône
Cuve Petite Chaux	300 m3	214,6	Oui	Franxault
Cuve Champ Rouge	200 m3	214,6	Oui	Grosbois-lès-Tichey
Cuve Près d'Hées	300 m3	230	Oui	Pagny-la-Ville
Cuve 1 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 1 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre

Remarque : A Seurre, deux châteaux d'eau sont présents, chacun disposant de deux cuves.

- Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisation et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issus des unités de potabilisations jusqu'au point de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics.

Les répartitions de réseau sont les suivantes (hors linéaires de branchements) :

- Par matériau

Matériaux	Répartition en %
Fonte	84.92 %
PVC	13.2 %
Polyéthylène	1.38 %
Inconnu	0.50 %

- Par diamètre

Diamètre	Répartition en %
150	19.08 %
100	16.92 %
60	16.71 %
200	12.34 %
80	10.86 %
Autres	24.09 %

- Les branchements et compteurs :

5 458 branchements sont présents sur le périmètre du syndicat.

Commune	2020	2021	2022	2023	ID : 021-252107917-20250918-2025	Evolution n/n-1
AUVILLARS-SUR-SAONE	152	156	157	160	159	-0,6%
BAGNOT	80	82	80	80	81	1,3%
BONNENCONTRE	197	198	197	198	195	-1,5%
BOUSSELANGE	35	35	35	35	35	0%
BROIN	202	201	201	203	204	0,5%
CHAMBLANC	227	227	226	224	227	1,3%
CHARREY-SUR-SAONE	164	165	168	172	172	0%
CHIVRES	138	139	139	139	139	0%
ESBARRES	325	326	331	337	336	-0,3%
FRANXAULT	206	209	210	212	210	-0,9%
GLANON	136	137	137	136	136	0%
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	33	31	32	32	0%
JALLANGES	145	146	146	145	145	0%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	430	433	437	439	440	0,2%
LABRUYERE	104	106	105	106	107	0,9%
LANTHES	112	112	113	113	111	-1,8%
LECHATELET	213	213	214	214	211	-1,4%
MAGNY-LES-AUBIGNY	108	109	107	109	107	-1,8%
MONTAGNY-LES-SEURRE	60	60	60	61	61	0%
MONTMAIN	62	62	62	62	62	0%
PAGNY-LA-VILLE	218	221	221	223	226	1,3%
PAGNY-LE-CHATEAU	232	241	245	246	249	1,2%
POUILLY-SUR-SAONE	351	353	353	348	347	-0,3%
SEURRE	1 326	1 338	1 330	1 336	1 325	-0,8%
TICHEY	81	81	83	79	81	2,5%
TRUGNY	55	56	58	61	60	-1,6%
Total	5 393	5 439	5 446	5 470	5 458	-0,22%

Un branchement se compose :

- D'une partie publique liant la canalisation principale au compteur,
- D'une partie privée reliant le compteur aux installations privées,
- D'un regard compteur, représentant la limite publique/privée, et positionné la majeure partie du temps à 1 mètre à l'intérieur de la parcelle.

Le syndicat possède un parc de 5 458 compteurs. En 2024, 1 011 ont été renouvelés.

c) Intervention de SAUR sur le réseau

En 2024, ce sont 15 fuites ou casses sur conduites et 20 fuites sur branchements (partie publique) qui ont été réparées par SAUR :

Synthèse des fuites/casses sur conduites :

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
BONNENCONTRE	1
CHIVRES	1
ESBARRES	1
FRANXAULT	1
JALLANGES	2
LABERGEMENT LES SEURRE	5
LECHATELET	1
PAGNY LA VILLE	2
POUILLY SUR SAONE	1
Total	15

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
BONNENCONTRE	1
BROIN	2
CHARREY SUR SAONE	1
ESBARRES	2
FRANXAULT	1
GLANON	1
JALLANGES	1
LABERGEMENT LES SEURRE	2
MAGNY LES AUBIGNY	1
MONTAGNY LES SEURRE	1
MONTMAIN	1
PAGNY LE CHATEAU	2
POUILLY SUR SAONE	3
TICHEY	1
Total	20

d) Indicateurs de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

Il existe 2 types de rendements :

- Le rendement primaire : volume consommé / volume mis en distribution

En 2024, le rendement primaire du réseau est de 71.8% (75.2% en 2023).

- Le rendement Indice du Maire (IDM) : volume consommé autorisé / volume produit

Pour l'année 2024, les rendement IDM du réseau est de 75.9% (79.38% en 2023)

- Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2 m³/j/km (1.69 en 2023).

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

D étant la densité d’abonnés au km. Pour le syndicat de Seurre, D est égal à 25. L’indice linéaire de perte est donc bon.

- Taux moyen de renouvellement du réseau d’eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par le Syndicat par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 13.39 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable est de 1,25 % (1,47 % en 2023).

3. Indicateurs financiers

3.1. Modalités de tarification

La facture d’eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l’abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement. Le syndicat et le délégataire appliquent une part variable et une part fixe chacun.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont actualisés chaque année par les formules d’actualisation intégrées au contrat de DSP. Les tarifs appliqués par la collectivité peuvent être modifiés par délibération.

Au 01/01/2024		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70,17 €	70.17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,9958 €/m ³	0.9958 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	53.29 €	57.89 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,6150 €/m ³	0.6880 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,050 €/m ³	0.050 €/m ³
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	/
Nouvelle redevance Performance	/	0.01 €/m ³
Nouvelle redevance Consommation	/	0.43 €/m ³

Soit pour une facture type de 120 m³ : 407.78 € TTC au 1^{er} janvier 2025 (377.22 € TTC au 1^{er} janvier 2024).

3.2. Rapport financier de la collectivité

a) Recettes réelles

Recettes 2024	
Recettes de fonctionnement	816 485.02 €
Recettes d'investissement	45 331.03 € (CFU 2024)
TOTAL	861 816.05€

Le Syndicat a perçu 600 342.72 € de subventions en 2025 relatifs aux travaux 2024 (investissements).

b) Dépenses réelles

Dépenses 2024	
Dépenses investissement	1 385 717.10 €
Dépenses fonctionnement	147 121.36 €
TOTAL	1 532 838.46 €

c) Amortissements et dettes

Amortissement	Montant amorti
Matériel d'exploitation	655 701.55 €
dont aménagement terrains nus	139.48 €
dont bâtiments	3 356.93 €
dont installations générales, agencements	1 698.01 €
dont installations complexes spécialisées	5 095.84 €
dont installations à caractère spécifique	592 867.04 €
dont frais études et recherche/développement	11 278 €
dont matériel spécifique d'exploitation	38 100 €
dont matériel de bureau et informatique	1 153.57 €
dont licences, logiciels, droits similaires	850 €
dont Autres	1 162.68 €
Reprise sur subvention	- 85 020.43 €
TOTAL	570 681.12 €

Dettes	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	1 357 140.83 €	1 303 813.12 €

4. Etudes et travaux du Syndicat en 2024

Durant l'année, le Syndicat a procédé :

- Au renouvellement de 4.1 kms de réseaux par l'entreprise SADE sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin (tronçons renouvelés définis par un logiciel de gestion patrimoniale prenant en compte le nombre de fuites, le diamètre, le matériau, les travaux sur voirie, ...),
- Au pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la modification de la filière de traitement à la station de Pagny-le-Château afin de diminuer les problèmes de turbidité sur ce secteur,
- Au suivi des mesures agro-environnementales par la Chambre d'Agriculture autour du captage de Magny les Aubigny,

- Au suivi du diagnostic des pressions agricoles sur les parcelles agricoles de Magny-lès-Aubigny afin de définir un nouveau plan d'action pour limiter les pollutions agricoles dans le captage,
- Au suivi d'une étude de délimitation de 2 bassins d'alimentation de captage pour la protection des ressources de Glanon et Pagny le Château et procédure de déclaration d'utilité publique du nouveau forage de Pagny,
- Au suivi de la réalisation du schéma directeur d'eau potable à l'échelle inter-syndicale avec les Syndicats du Pays Losnais et de Brazey-en-Plaine,
- A la conduite du marché pour la mise en sécurité des réservoirs du Syndicat,
- Au lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de Seurre droit et Bagnot qui présentent des défauts de génie civil nécessitant des travaux,
- A la signature d'un protocole d'accord avec l'entreprise SAUR et le Cabinet Merlin pour la reprise des travaux à la station de Glanon suite aux problèmes de corrosion (changement de matériau des filtres et des canalisations).

5. Etudes et travaux à venir

A moyen terme, le syndicat souhaite s'orienter vers les études et travaux suivants :

- Poursuite du renouvellement de réseau d'eau potable pour améliorer le rendement du réseau,
- Lancement d'une étude pour la caractérisation des ressources en eau stratégiques potentiellement exploitable dans le futur,
- Création d'un nouveau réservoir sur le secteur de Pagny-le-Château d'un volume plus important pour sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur desservi,
- Travaux sur le nouveau puits de Pagny-le-Château en prévision de son raccordement à la station de production.